

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
en date du 27 mai 2019

1/ Modification du tableau des emplois conséquemment au départ en retraite de l'agent occupant le poste d'attaché territorial principal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 02 avril 2019,
Considérant le départ en retraite le 1er novembre 2019 de l'agent occupant le poste d'attaché territorial principal et la nécessité de procéder à son remplacement,
Considérant qu'à ce jour, le poste d'attaché territorial inscrit au tableau des emplois de la commune est vacant,

Afin d'avoir toute latitude quant au recrutement d'un nouvel agent, il propose de créer en sus :

- 1 emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet,

Il est précisé que les postes non pourvus seront supprimés après que le recrutement soit devenu effectif et après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois proposée par M. le Maire.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'un des emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

2/ Convention « Conseil et Assistance au Recrutement » avec le CDG11.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre de gestion de l'AUDE a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires la mission facultative supplémentaire suivante : AIDE AU RECRUTEMENT.

Les conditions générales de mise en œuvre de cette prestation, ainsi que le tarif sont indiqués dans la convention proposée par le Centre de Gestion de l'AUDE.

Il propose au Conseil de signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement d'un rédacteur principal 2^{ème} classe ou d'un rédacteur principal 1^{ère} classe ou d'un attaché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention « *Mission de Conseil et Assistance au recrutement* » avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus.

3/ Décision modificative du budget 2019

Le Conseil Municipal,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le budget general de la commune adopté le 11 avril 2019,
Approuve les modifications budgétaires indiquées ci dessous :

Dépenses d'investissement :

Article 020 - Dépenses imprévues :	- 6 720 €
Article 2031 : Frais d'études :	+ 500 €
Article 2041582 : Bâtiments et installations	+ 3 500 €
Article 2051 : Concessions et droits similaires :	+ 720 €
Article 2158 : Matériel technique :	+ 1 000 €
Article 2183 : Matériel de bureau :	+ 1 000 €

Affiché le 30 mai 2019